

T.M.J.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 92-015 du 13 Juillet 1992

autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du 2ème Projet de Développement Rural dans l'Atacora signé le 23 Janvier 1992 à Rome entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'Accord de Prêt N° 289-BE de montant 6 250 000 DTS relatif au financement du Projet de Développement Rural dans l'Atacora signé entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole le 23 Janvier 1992 à Rome (Italie).

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 13 Juillet 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

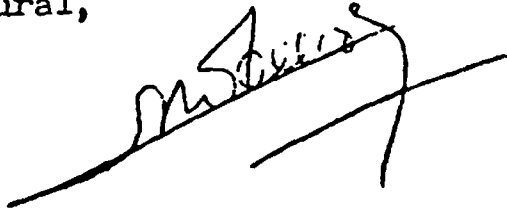
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

.../...

Le Ministre du Développement
Rural,



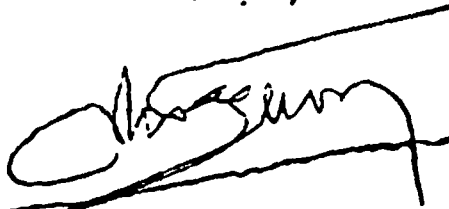
Mama ADAMOU-N'DIAYE.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



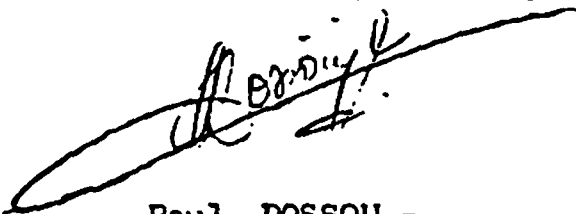
Théodore HOLC.-

Le Ministre du Plan et de la Restruc-
turation Economique,



Robert TAGNON.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MDR-MAEC-MPRE-MF 16 Autres
Ministères 15 SGG 4 DB-DSDV-DTCP-DCOF-DI 5 EN-DAN-INSAE 3 UNB-ENA,
FASJEP 3 IGAA-GCONB-DLC 3 JORB 1.-